



CENTRE INTERNATIONAL DE FORMATION A L'ENSEIGNEMENT DES  
DROITS DE L'HOMME ET DE LA PAIX

2ème session nationale de formation à l'éducation  
aux droits de l'homme et à la paix  
Bolivie, La Paz, mai 2008

## RAPPORT



Lieu de la session: Achumani – La Paz

INTERNATIONAL TRAINING CENTRE ON HUMAN RIGHTS AND PEACE TEACHING  
CENTRO INTERNACIONAL DE FORMACIÓN PARA LA ENSEÑANZA

5, rue du Simplon, 1207 Genève (Suisse).Tél. (41-22) 736 44 52 - Fax (41-22) 735 06 53 Mail : cifedhop@mail-  
box.ch - site : [www.cifedhop.org](http://www.cifedhop.org)

Depuis 1988, le CIFEDHOP organise des sessions internationales, régionales et nationales de formation à l'éducation aux droits de l'homme pour les enseignants des écoles primaires, secondaire et professionnelles et les éducateurs travaillant dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme (ONG, syndicats, associations culturelles).

En novembre 2006, le CIFEDHOP a tenu, à la Paz (Bolivie), la première session de formation organisée en collaboration avec l'Espace culturel créatif (ECC) de la Paz et la Fédération latino-américaine de ludothèques<sup>1</sup>.

Compte tenu des besoins de la Bolivie dans le domaine de la formation de formateurs, des recommandations positives du bureau de la DDC en Bolivie, le CIFEDHOP a répondu favorablement à la demande de son partenaire local (ECC) pour l'organisation d'une deuxième session de formation, qui devait se tenir en novembre 2007. Malheureusement, pour des raisons internes à l'ECC liées au décès de la fondatrice, elle a été reportée en mai 2008. Ce report a impliqué la perte de deux billets d'avion qui n'ont pu être remboursés.

## **II. CONTEXTE <sup>2</sup>**

Le contexte politique bolivien a été résumé par M. Benito Fernandez. Il présente selon lui les caractéristiques suivantes.

Le président Evo Morales et son gouvernement, élus en décembre le 2005 avec 54% des votes se trouve aujourd'hui à la moitié de son mandat. Pendant cette période (environ 2 ans et demi), ont été promues des mesures destinées à pérenniser des modifications profondes dans la structure de l'Etat (Assemblée Constituante) ainsi que dans l'économie (récupération de la souveraineté sur les ressources naturelles et stratégiques, substitution d'entreprises privées par des entreprises nationales comme dans le cas de l'eau, etc). Une plus grande attention a été accordée aux

---

<sup>1</sup> Voir Rapport sur la première Session de formation, CIFEDHOP, 20 janvier 2006.

<sup>2</sup> Extrait de la présentation de Benito Fernandez sur le contexte bolivien lors de la séance inaugurale.

secteurs défavorisés à travers le Programme National d'Alphabétisation ("Yo si Puedo", - Bono Juacinto Pinto -, - Bono Dignidad -, etc).

Toutefois, et malgré toutes ces améliorations, le pays se trouve devant une impasse qui se traduit par :

- des confrontations politiques entre le gouvernement national et les régions, les medias encourageant cette polarisation ;
- un manque de consensus entre les Boliviens sur le projet de nouvelle Constitution et la loi sur l'éducation ;
- une utilisation opportuniste des lois et des institutions démocratiques, selon les intérêts en jeu ;
- un pays divisé entre des régions (ouest et est), entre des cultures (indigènes et non indigènes) et entre les personnes de la campagne et de la ville ; en somme un bouillon de culture propice au développement d'attitudes racistes et d'intolérance qui se manifestent chaque fois de manière plus virulente.

Dans ce cadre s'est installé un climat d'autocensure qui empêche la critique et l'expression des idées générant ainsi un appauvrissement de la culture politique et scientifique. De plus, le peuple bolivien, toutes catégories sociales confondues, semble connaître une angoisse en raison des effets de l'inflation et d'un futur incertain.

Néanmoins, et en analysant les données contenues dans le « Rapport du développement humain 2007 en Bolivie », élaboré par le PNUD<sup>3</sup>, il semble, d'après le conférencier, qu'un nouveau "sens commun" ou imaginaire social émerge en Bolivie. Il concernerait 70% de la population et ses composantes essentielles seraient les suivantes :

- que, malgré les conflits, les Boliviens seraient optimistes et partisans du changement aussi bien au niveau individuel qu'au niveau collectif ;

---

<sup>3</sup> Voir « L'état de l'Etat en Bolivie », Rapport national sur le développement humain 2007, PNUD, La Paz, 2007.

- que les Boliviens s'identifieraient à la démocratie ce qui implique conflits et concertation, participation et contrôle ;
- que les Boliviens soutiendraient la nationalisation du gaz : les ressources naturelles appartiennent à tous et doivent être la base du développement du pays ;
- que les Boliviens auraient conscience de la mosaïque culturelle et ethnique du pays : aymaras, métis, cambas et collas mais que, différents, ils sont néanmoins tous Boliviens et forment une nation multiculturelle ;
- que l'Assemblée constituante, la participation des citoyens et la justice sociale sont nécessaires à l'élaboration d'un nouveau pacte social.

### **III. OBJECTIFS DE LA 2ème SESSION**

Les objectifs de la 2ème session visaient à :

- renforcer les actions pédagogiques développées dans le cadre de l'éducation populaire en Bolivie ;
- clarifier les termes et concepts juridiques des droits de l'homme ;
- analyser le rôle de l'animateur socio-culturel selon la méthode Paulo Freire ;
- présenter des études de cas liées à la citoyenneté démocratique, aux droits de l'homme et à l'éducation populaire ;
- offrir à chaque participant les textes de référence essentiels pour leur permettre de développer ultérieurement des activités de promotion des droits de l'homme ;
- de manière générale, soutenir le développement des activités d'ONG boliviennes pour l'intégration des droits de l'homme dans l'éducation formelle et informelle.

### **IV. PROGRAMME**

Le programme a comporté 32 heures de cours et d'ateliers pédagogiques.

L'inauguration a eu lieu à la cinémathèque le lundi 26 mai 2008 par :

- M. Miguel Estellanno, Président de l'Espace culturel créatif de la Paz;
- Mme Monique Prindeviz, Directrice du CIFEHDOP ;
- M. Benito Fernandez, Association allemande pour l'éducation des adultes (AAEA) ;
- M. Ramdane Babadji, Professeur de droit à l'Université Paris VII.

## 4.1. Thèmes abordés

**Lundi 26 mai**

### 4.1.1 Education populaire, droits de l'homme et citoyenneté interculturelle

M. Benito Fernandez a brossé un tableau des différentes composantes de l'éducation populaire, aux plans éthique, politique et pédagogique en abordant notamment :

- la lutte pour les droits de l'homme comme horizon et inspiration éthique de l'éducation populaire ;
- la construction d'une citoyenneté interculturelle comme perspective politique de l'éducation populaire ;
- Les contenus de l'éducation populaire pour la construction d'une citoyenneté démocratique.



Dans le contexte bolivien, le rôle de l'éducation populaire (EP) vise à la construction d'une démocratie participative et à l'inclusion d'identités diverses pour contribuer à la formation d'une citoyenneté interculturelle. Les objectifs, stratégies pédagogiques et méthodologiques de l'EP concernent les domaines formel et non formel et se réalisent à travers différentes formes de communication.

M. Fernandez a mentionné plusieurs types de pédagogies et de pratiques innovantes de l'éducation populaire en Amérique du Sud et en Bolivie, notamment : les

pédagogies de la résistance, du pouvoir local, de la diversité, de la paix, des droits de l'homme<sup>4</sup>. Toutes ces pédagogies ont recours aux dispositifs méthodologiques suivants :

- recherche-action participative (IAP) ;
- négociation culturelle et dialogue ;
- savoirs ;
- systématisation des expériences et déconstruction.

#### **4.2.1 Examen périodique universel (EPU)**

L'intervention de M. Ramdane Babadji a été articulée autour de deux questions : la nature de l'examen périodique universel (ci-après l'EPU) et la procédure de l'EPU.

S'agissant de la première question, le conférencier a d'abord situé l'EPU dans le cadre des procédures existantes en matière de droits de l'homme pour montrer qu'elle n'est assimilable à aucune de celles actuellement en vigueur. Ce n'est ni une procédure contentieuse impliquant l'intervention d'une juridiction, ni une procédure quasi-contentieuse comparable aux recours devant les comités des Nations Unies, ni une procédure d'examen des rapports, ni une procédure thématique telle que celles mises en place par l'ancienne Commission et ne peut enfin être apparentée à aucun des modes de suivi ou de règlement que connaît le droit international. L'EPU est donc une innovation. Il s'est ensuite attaché à montrer que cette nouvelle procédure était une procédure politique menée principalement par les Etats au sein du Conseil des droits de l'homme qui s'est substitué à l'ancienne Commission des droits de l'homme. Elle présente la particularité d'être doublement systématique. Elle l'est quant aux Etats puisque selon un calendrier établi par le Conseil, tous les Etats membres des Nations Unies doivent y être soumis. Elle l'est également quant aux textes de référence dans la mesure où l'examen porte sur la pratique des Etats à propos d'un corpus qui concerne le droit international des droits de l'homme y compris la DUDH, le droit humanitaire international et le droit pénal international.

---

<sup>4</sup> Voir l'étude « La educación popular en las luchas por los derechos humanos en América Latina. Estrategias pedagógicas y metodológicas », La Paz 2006, pp. 12-22.

Quant à la deuxième question, à savoir la procédure de l'EPU, la communication a porté dans un premier temps sur sa phase préparatoire qui repose sur un certain nombre de documents : rapport de l'Etat, compilation du Haut Commissariat aux droits de l'homme sur la base des constatations et recommandations de l'ensemble des organes existants et, enfin compilation par le même organe des contributions des autres partenaires du système des Nations unies (organisations non-gouvernementales, organisations régionales ; etc). C'est sur la base de cet ensemble de documents que, théoriquement, l'examen proprement dit est mené. Il l'est par un comité de 3 Etats rapporteurs tirés au sort au sein du conseil. Ses travaux sont ensuite soumis au conseil pour adoption.

#### 4.3.1 Etudes de cas

3 études de cas d'ONG boliviennes ont été présentées :

- la première concernait les activités ludico-créatives développées pour les femmes en prison par l'Espace créatif culturel ;



- la deuxième sur l'éducation des jeunes femmes aymara de la municipalité de l'Alto par la fondation Communauté et Axion ;
- la troisième sur la promotion des droits de l'homme dans le cadre de l'éducation populaire

par le Centre de promotion de techniques des arts et de la culture (Cenprotac).

### Mardi 27 mai

#### 4.4.1 Présentation d'activités sur les droits de l'homme pour les jeunes

David Mathey-Dorey, coordonnateur du Centre de conseils et d'appui pour les jeunes en matière de droits de l'homme (CODAP) et Mathieu Simard du Centre québécois de formation pour les jeunes en matière de droits humains (CQF) ont présenté des

activités développées par leur organisation au plan international auprès de groupes de jeunes militants des droits fondamentaux, membres de leur réseau.

Quatre différents cas d'appui-conseil auprès des jeunes ont été présentés :

- Mali: groupe de jeunes femmes touaregs.
- Autochtones du Québec : deux groupes de jeunes autochtones issus des communautés basées au Québec.



- Algérie: groupes de jeunes actifs dans différentes organisations de la société civile.
- Honduras: plusieurs organisations impliquées dans le domaine des droits de l'homme.

La méthodologie développée dans le cadre de l'appui-conseil et présentée lors de la formation a été résumée en trois points:

- Identification des domaines d'action et des besoins.
- Formation.
- Suivi sur le long terme et appui personnalisé.

#### **4.5.1 Présentation de l'expérience du Cycle d'orientation de La Florence**

Yves Lador, conseiller auprès d'organismes internationaux, a présenté une expérience conduite conjointement par l'Association mondiale pour l'Ecole instrument de paix (EIP) et le collège de la Florence (Cycle d'orientation de Genève). Cette expérience portait sur des problèmes de violence dans cet établissement scolaire de 600 élèves et a duré de 1996 à 2003. Les étapes de ce processus mis en place furent les suivantes :

- création d'un lieu de rencontre et de parole pour que les élèves puissent exprimer leurs problèmes et formuler des propositions concernant la vie de l'établissement.
- Création d'assemblées de classe.
- Création d'assemblées de délégués de classe.

- Création d'une assemblée quadripartite. Y étaient représentés : la direction, les élèves, les professeurs, le personnel administratif et technique. Les débats étaient animés par deux modérateurs extérieurs afin que tous les participants soient sur un même pied d'égalité.

Ce processus a permis un certain nombre de réalisations :

Vie du collège : nouvelle réglementation sur les planches à roulettes (19a), baladeurs (art. 19b) et téléphones portables (art. 19c), gestion du local des élèves.

Matériel : installation de casiers, rédaction d'une pétition pour un abri-vélos, propreté des toilettes, photocopieuse.

Humanitaire : Exposition, jeu et pétition sur les mines antipersonnel, action Madagascar.

Cours : internet, diction.

En 2002, la Direction du collège a initié un processus de rédaction d'une « Charte éthique ».

Cette proposition a été acceptée par l'Assemblée des délégations de classe. Les délégués ont tenu des assemblées de classe pour préparer leurs demandes et propositions. Deux assemblées de délégations de classe ont rédigé une synthèse d'une page de demandes et d'engagements de la part des élèves. Il s'agissait de contrats de respect mutuel, qui auraient été « négociés » au niveau des classes, avec leurs professeurs. Malheureusement, cette proposition s'est heurtée à des oppositions, qui portaient sur certaines confusions de responsabilités avec le règlement existant. Le résultat de cette expérience a abouti à l'imposition d'une Charte, rédigée par la direction, qui n'a recueilli l'adhésion ni du corps enseignant, ni des élèves.

L'intérêt de présenter cet exemple était d'illustrer une méthodologie d'animation sociale, dans un milieu régi par des règles, mais également de souligner l'importance d'une bonne connaissance de la nature des différents droits qui coexistent dans un même lieu. C'est l'ignorance de cette donnée - fruit du manque de familiarité avec le droit dans le milieu éducatif en général - qui fut la cause de cet échec et qui a été

analysé avec les participants. Cette présentation a permis d'introduire, en atelier pédagogique, les notions de droit.

#### 4.6.1 Atelier pédagogique

L'objectif de l'atelier visait à mobiliser les compétences des participants pour les familiariser avec les notions de droit. Les références aux droits de l'homme sont fréquentes. Toutefois, la compréhension sur la nature de ces droits et sur leur utilisation est confuse. Tout le monde pense connaître les droits, mais en fait parle de valeurs morales. Les droits, dans leur réalité, demeurent méconnus.

Une récapitulation sur les notions de droit présentées durant les deux jours de la formation a permis aux participants de mener une réflexion collective. L'objectif poursuivi visait à la prise de conscience de la grande différence

entre des droits-valeurs ou aspirations (qui peuvent avoir leur légitimité, mais qui n'ont pas de construction ou de reconnaissance formelle), des droits reconnus (qui sont l'aboutissement d'un processus de formulation et de reconnaissance) et des moyens existant pour leur mise en œuvre.

Cet atelier a permis aux participants de revoir les droits qu'ils avaient mentionnés au début de la formation, de déterminer lesquels étaient des valeurs et lesquels disposaient d'un dispositif de reconnaissance. Les résultats des différents groupes étaient parfois contradictoires, mais les précisions apportées sur les références ont permis aux participants une meilleure appropriation du droit.

**Mercredi 28 mai 2008**

#### 4.7.1 Formation et rôle de l'éducateur selon la méthode de Paulo Freire<sup>5</sup>

Iza Guerra Labelle, anthropologue, professeur à l'Université de Rio de Janeiro, a



présenté les concepts d'éducation populaire et la méthode de Paulo Freire.

Freire considère les pratiques et les principes de sa méthode comme les fondements d'une pédagogie qui

s'attache davantage à l'acte d'apprendre qu'à l'acte d'enseigner, sa pédagogie étant le dialogue entre deux sujets, l'éducateur et l'apprenant, détenteurs de connaissances différenciées dans leurs rapports au monde qu'ils habitent, dans les liens entre la nature et l'homme, entre l'homme et la culture et dans les liens entre les hommes eux-mêmes.

L'éducation, ainsi appréhendée, devient un processus d'apprentissage mutuel dont la base pédagogique est le dialogue, dans un rapport dialectique entre un éducateur et un apprenant qui sont tous deux les sujets de l'acte de connaissance ; l'objectif poursuivi est la construction d'un individu social conscient de son histoire, pleinement et activement intégré dans la société qui est la sienne.

Freire juge qu'il n'est d'autre moyen d'atteindre cet objectif que le dépassement des inégalités sociales, qui excluent tout un pan de la société, et la victoire sur l'oppression et le racisme. Or, ces conquêtes ne sont possibles qu'au sein d'une société démocratique et plurielle, fondée sur l'équité et la justice. Le processus éducatif devient de la sorte un processus libérateur (*libertador*) politique, qui se fait dans le développement d'un jugement critique et de l'action individuelle.

C'est du besoin d'alphabétiser les adultes de la région Nord-Est du Brésil qu'est née la méthode ; elle devait être le fil conducteur d'un processus de libération cognitif, social

et politique. Bien vite la méthode s'est répandue, a traversé les frontières et s'est imposée sous l'appellation de *praxis pédagogique libératrice*.

Au fil des ans et des expériences, les thèses de Freire ont été analysées, élargies et reproduites ; ainsi s'en sert-on aujourd'hui dans les divers domaines d'action des moniteurs, des éducateurs et autres animateurs sociaux. Le travail social, celui qui a pour objectif la participation et l'intégration dans la communauté est un processus éducatif, et l'animateur social est de fait un éducateur. Cette pédagogie a donné d'excellents résultats, tant dans l'alphabétisation des adultes que dans le cadre des divers programmes d'éducation populaire promouvant la participation et l'autonomie des communautés.

#### 4.7.2 Stratégies et techniques de la méthode

Dans son exposé, l'oratrice a développé les points essentiels de la méthode Freinet, notamment :



- 1) La préparation des animateurs/formateurs/éducateurs.
- 2) La connaissance du milieu.
- 3) La connaissance des processus pédagogiques.
- 4) La connaissance de soi-même.
- 5) La préparation des activités et du matériel.
- 6) L'ambiance de départ sur le terrain.
- 7) L'établissement de règles démocratiques de coexistence.

## 8) Les dynamiques de groupe.

L'intervention de Iza Guerra Labelle a été concrétisée dans des ateliers pédagogiques qui visaient à aider les participants à appliquer cette méthodologie dans le contexte bolivien.

**Jeudi 29 mai 2008**

### 4.8.1 Ateliers pédagogiques

Plusieurs activités sur la méthode Freire ont été développées dans les ateliers, notamment :

- *La malle aux souvenirs* (approfondissement de la connaissance des participants).
- *La carte géographique* (développement du sentiment d'appartenance, identification de chaque participant à la culture de son milieu).



- *Le jeu des droits de l'homme* (identification de constructions collectives : les règles sociales, la coopération, la solidarité, etc).
- *Le jeu du pouvoir* (comprendre le pouvoir comme un complément essentiel des droits de l'homme, la responsabilité qui naît du fait de se savoir détenteur d'outils avec lesquels exercer le pouvoir, l'abus de cet exercice, les stratégies de protection face au pouvoir exercé par d'autres).
- *Droits de l'homme, développement et pauvreté* (lier les concepts, les droits de l'homme étant les moyens et la finalité du développement).

- *Ecouter la communauté et s'écouter soi-même* (appréhender l'importance de l'écoute de la communauté et les propos tenus par le professionnel qui travaille avec la communauté).
- *Exposé de l'éducateur sur l'éducation populaire* (histoire, concepts et principes de l'éducation populaire en Amérique latine).
- *Mise en pratique des codifications et dialogue* (se familiariser avec le maniement des codes et du dialogue).
- *Le jeu des bouteilles* (identifier et analyser les dynamiques qui touchent notre organisation).
- *Intégrer de nouveaux instruments d'analyse et de transformation des rapports de force dans notre travail* (analyse des rapports de force entre chaque poste de travail au sein de la communauté).

#### 4.8.2. Ateliers pédagogiques sur les droits de l'homme



Paola Roza, de l'Association Espace culturel créatif, a présenté des modules de formation sur les droits de l'homme développés pour les éducateurs, les animateurs socioculturels et les jeunes.

Les objectifs de cet atelier visaient à l'intégration et à

la cohésion du groupe, à réfléchir sur les pratiques des animateurs dans leurs activités citoyennes au quotidien et aux moyens ludiques existants pour affronter la problématique des droits de l'homme en Bolivie. Des exercices pratiques sur plusieurs articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme (23, 26, 27 et 29) se sont déroulés. Cette appropriation des droits de l'homme par le jeu fut très appréciée par les participants, qui pourront s'en inspirer dans leurs pratiques.

## **V. MATERIEL ECRIT**

La publication du CIFEDHOP sur l'éducation aux droits de l'homme en droit international : *fondements, bilan et perspectives* a été traduite en espagnol et distribuée aux participants. Un CD en espagnol a été réalisé pour la session sur les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, au Conseil des droits de l'homme, à l'Examen périodique universel et l'ensemble des documents concernant le Brésil et l'Equateur (rapport des Etats, compilation du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, etc) en tant que premiers pays d'Amérique latine concernés. Il a été distribué aux participants.

## **VI. ENCADREMENT PEDAGOGIQUE**

Durant le séminaire, 6 animateurs de l'équipe pédagogique du CIFEDHOP (dont 2 ONG genevoise et québécoise) ont présenté des communications et animations sur les thèmes à l'étude et répondu aux demandes d'informations complémentaires relatives aux contenus et aux approches pédagogiques durant les travaux. Aux travaux de l'équipe pédagogique, se sont ajoutées les interventions et animations de 5 ONG boliviennes et de 4 animateurs de l'Espace créatif culturel.

## **VII. PARTICIPANTS**

39 animateurs socioculturels et formateurs de formateurs ont participé à la Session

## **VIII. SUIVI**

### **Effets démultiplicateurs**

Les effets démultiplicateurs de cette deuxième session permettront aux participants d'intégrer la dimension droits de l'homme dans le cadre de leurs activités socio-éducatives. Le suivi des activités sera mis en ligne sur le site Internet du CIFEDHOP.

## **IX. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES**

L'évaluation de la session pour les participants a montré leur intérêt à découvrir de nouveaux concepts, de nouvelles approches dans leur travail et d'envisager de nouvelles perspectives au sein de leurs ONG. La session a permis également de

clarifier beaucoup d'ambiguïtés notamment autour des couples : valeurs/droits, droits individuels/droits collectifs/, droits/devoirs.

Pour le CIFEDHOP, les conclusions sont également positives. Il est davantage conforté dans la certitude de l'utilité à tous points de vue de son travail et donc de l'apport des sessions qu'il organise. Porteuses d'espoirs d'amélioration et de renouveau, les sessions doivent bénéficier d'un suivi aussi bien à distance que sur le terrain.

Genève, le 6 août 2008

Monique Prindezis

Directrice